

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 9 juillet 2021</b>	<b>N° 2021-403</b>

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI  
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN  
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT  
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40  
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15  
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20  
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20  
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 9 juillet 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2021-403</b>

---

## Modification des statuts de Bordeaux Métropole Energies - Décision -Autorisation

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Energies, dont Bordeaux Métropole est le premier actionnaire avec 67,90 % du capital, est un outil au service de la Métropole, de ses communes et dédié au territoire, à ses habitants et ses acteurs économiques.

Cette structure a été imaginée, conçue et développée pour traduire, dans ses actions et stratégies, le développement des ambitions de la stratégie Haute qualité de vie (HQV) complétant ainsi le Plan climat énergie air territorial et le schéma directeur de l'énergie en cours d'élaboration au sein de Bordeaux Métropole.

La traduction opérationnelle s'articule aujourd'hui au travers de dispositifs d'intervention dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes énergétiques (rénovation énergétique du parc existant notamment), de l'optimisation des réseaux de distribution (smart grids notamment) et des moyens de production en développant les énergies renouvelables.

La structure capitalistique de Bordeaux Métropole Énergies lui permet actuellement de s'appuyer tant sur ses ressources propres que sur plusieurs sociétés du groupe intervenant à différents niveaux des problématiques énergétiques : production, distribution, commercialisation, optimisation.

Acteur désormais central de l'ambition de territoire à énergie positive, Bordeaux Métropole Énergies développe actuellement ses capacités opérationnelles et tisse des partenariats afin de couvrir l'aire géographique la plus adéquate pour garantir l'efficacité de son action.

C'est dans cette optique qu'elle vient de conclure une convention de partenariat avec LE SYSDAU, syndicat mixte du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, impliquant 94 communes sur un territoire notablement plus large que celui de la métropole mais interagissant quotidiennement avec ce dernier.

En parallèle il est apparu pertinent à Bordeaux Métropole Énergies d'envisager la prise en compte des schémas directeur des autres communes actionnaires et de l'ensemble de l'aire métropolitaine afin d'assurer la compatibilité des actions et de consolider les ambitions de l'ensemble des acteurs.

Le dépassement du cadre territorial initialement prévu se trouve aujourd'hui partiellement contraint par l'objet social de Bordeaux Métropole Énergies qui dans son article 3, circonscrit son action au territoire de la métropole et de ses communes membres. En l'état, Bordeaux Métropole Énergies ne peut pas même intervenir librement sur le territoire des autres communes qui en sont actionnaires, y compris dans le domaine de la rénovation énergétique.

Il est donc proposé d'approuver une modification statutaire afin de garantir :

- La prise en compte des schémas directeur des communes membres afin de garantir une conciliation optimale des objectifs collectifs
- L'extension des possibilités d'action et d'intervention au-delà du seul territoire de Bordeaux Métropole
- La possibilité d'inclure la conception, la réalisation et l'exploitation d'outils de production et de pilotage énergétiques locaux au rang des actions favorisant le développement des énergies renouvelables et des réseaux intelligents afin de tenir compte de la montée en charge opérationnelle de la structure

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1, L.1522-1, alinéa 1 et L.1524-5,

**Vu** la délibération n°2015/0127 du 10 avril 2015,

**Vu** la délibération n°2017/0496 du 7 juillet 2017,

**Vu** la délibération n° 2017/742 du 24 novembre 2017,

**Vu** la délibération n° 2019/260 du 26 avril 2019

**Vu** les statuts de la société anonyme d'économie mixte Locale « Bordeaux Métropole Énergies »,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que pour la réalisation de ses objectifs d'appui à la transition écologique et énergétique et de production d'énergie renouvelable, la capacité d'intervention de Bordeaux Métropole Énergies doit pouvoir dépasser le seul cadre du territoire de la Métropole pour tisser des partenariats avec tous les acteurs de l'aire métropolitaine,

**CONSIDERANT** que la montée en charge opérationnelle de Bordeaux Métropole Énergies doit lui permettre d'ajouter des actions de conception, de réalisation et d'exploitation d'outils de production et de pilotage énergétiques locaux,

**CONSIDERANT** qu'il apparaît pertinent d'assurer la prise en compte des ambitions et stratégies de l'ensemble des acteurs avec lesquels Bordeaux Métropole Énergies interagit au travers d'une recherche de compatibilité de leurs documents stratégiques et notamment de leurs schémas directeurs,

**CONSIDERANT** que cela implique la modification des statuts de Bordeaux Métropole Énergies,

## DECIDE

**Article 1** : D'approuver les modifications statutaires proposées,

**Article 2** : d'habiliter les élus représentant Bordeaux Métropole au Conseil d'administration et aux assemblées générales à voter en faveur de toutes les décisions mentionnées à l'article 1,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>15 JUILLET 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>15 JUILLET 2021</b>	la Vice-présidente,
	Madame Claudine BICHET